



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 janvier 2026

Référence :
2026-01-06-02

Objet de la délibération :
Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025

Membres élus	19
Membres en fonction	17
Membres présents	13

Vote à main levée

Pour : 17

Contre :

Abstention :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture de
Mulhouse

L'an deux mille vingt-six, le 6 janvier à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de Landsers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Maire.

Présents : M. ADRIAN Daniel, Mmes CLAVIER Yvette, HANNAUER Barbara, MIHELIC Sandie, PREAU Françoise, ZINGLE Mireille, MM. BEHRA Alain, CONRATH Roger, LETOUBLON Olivier, MERCIER David, PUGIN Eric, SUTTER Michel, WURTZEL André.

Excusés représentés :

Mme MISSUD Eléonore donne procuration à Mme MIHELIC Sandie

M. RESCH Julien donne procuration à M. ADRIAN Daniel

Mme WIRTH Isabelle donne procuration à Mme ZINGLE Mireille

M. ZAEPFFEL Claude donne procuration à Mme PREAU Françoise

A été nommé secrétaire : DEMARK Hervé, Directeur Général

Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025

Le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025 est lu et adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 7 janvier 2026

Le Maire
Daniel ADRIAN



Le secrétaire
Hervé DEMARK